

Photo 84 : En arrivant par le nord dans l'aire immédiate, via la RD 31, la ripisylve du ruisseau Saint-Martin émerge entre les parcelles cultivées (© agence Couïasnon)	79	Photo 129 : Le hameau de Villejeux, l'un des plus importants de l'aire immédiate, s'insère au nord d'un bosquet qui limite (pour le secteur ouest du hameau) les vues en direction de la ZIP (© agence Couïasnon)	90
Photo 85 : La RD 34 traverse un bosquet au nord de l'aire d'étude immédiate : les vues sont alors limitées en direction de la ZIP (© agence Couïasnon)	79	Photo 130 : La ZIP s'affiche à l'arrière-plan du hameau de Villejeux depuis la voie d'arrivée par le nord (© agence Couïasnon).....	90
Photo 86 : Depuis le nord du bourg, les perceptions sont longues en direction de la ZIP (© agence Couïasnon)	83	Photo 131 : Dans le village de Fontenay (© agence Couïasnon).....	93
Photo 87 : Depuis la sortie sud du village, des vues ouvertes en direction de la ZIP sont présentes (© agence Couïasnon)	83	Photo 132 : Vue en direction de la ZIP depuis les abords de la chapelle seigneuriale (© agence Couïasnon)	95
Photo 88 : La silhouette du village de la Chapelle-Saint-Laurian est en situation de covisibilité directe avec la ZIP (© agence Couïasnon)	83	Photo 133 : Vue en direction de la ZIP depuis les abords du tumulus (© agence Couïasnon)	96
Photo 89 : Depuis la RD 8b le village de Liniez est en situation de covisibilité directe avec la ZIP (© agence Couïasnon).....	84	Photo 134 : Vue en direction de la ZIP depuis les abords du dolmen (© agence Couïasnon)	96
Photo 91 : Depuis la place du village des vues partielles en direction de la ZIP sont présentes (© agence Couïasnon).....	84	Photo 135 : Vue en direction de la ZIP depuis les pieds de l'église (© agence Couïasnon).....	97
Photo 90 : Au sud du village de Liniez le clocher de l'église émerge est visible, la ZIP s'affiche dans l'axe de la route (© agence Couïasnon)	84	Photo 136 : Vue en direction du Site d'Étude depuis les abords de l'église (© agence Couïasnon)	97
Photo 92 : Depuis les franges nord-ouest de Liniez, des vues ouvertes en direction de la ZIP sont identifiées (© agence Couïasnon)	84	Photo 137 : En arrivant par la RD 66 la silhouette de la trame bâtie du bourg et son clocher sont identifiables, tandis que la ZIP prend place sur la droite ; cependant, l'angle étant supérieur à 60°, il n'y a pas de covisibilité (© agence Couïasnon)	97
Photo 93 : À l'est de Liniez, la silhouette du village se dessine ; la ZIP s'affiche à l'arrière-plan du bourg (© agence Couïasnon).....	84	Photo 138 : En arrivant par la RD 8b, on discerne le clocher de l'église qui se fond avec la trame boisée ; tandis que sur la gauche, la ZIP est en partie tronquée par la trame végétale présentant ainsi un risque de covisibilité indirecte avec l'édifice protégé (© agence Couïasnon)	97
Photo 94 : Au nord de Liniez la trame bâtie masque une partie de la ZIP (© agence Couïasnon).....	84	Photo 139 : Le château de la Dixme (© agence Couïasnon)	98
Photo 95 : Au nord-est de Liniez la ZIP s'implante à l'arrière-plan de la ripisylve du ruisseau Saint-Martin (© agence Couïasnon)	84	Photo 140 : Vue en direction de la ZIP depuis les abords de l'entrée du château (© agence Couïasnon).....	98
Photo 96 : Depuis la mairie de Fontenay les vues sont ouvertes en direction de la ZIP (© agence Couïasnon)	85	Photo 141 : Les jardins du château de la Dixme (© agence Couïasnon)	99
Photo 98 : Entre Gué Richard et les Roberts, la ZIP s'affiche à l'arrière-plan de la trame bâtie (© agence Couïasnon)	85	Photo 142 : Vue en direction de la ZIP (vue ouverte) depuis les abords du jardin, au nord-est du château (© agence Couïasnon)	99
Photo 97 : Plus au nord (lieu-dit la Beauce), les perceptions sont profondes vers la ZIP (© agence Couïasnon).....	85	Photo 143 : Les jardins nord du château de la Dixme (© agence Couïasnon)	99
Photo 99 : Depuis Gué Richard, la ZIP se superpose à la trame bâtie du village de Fontenay accompagnée de la ripisylve du ruisseau (© agence Couïasnon).....	85	Photo 144 : Pièce d'eau du château au nord de son parc (© agence Couïasnon)	99
Photo 100 : Depuis la RD 31, traversant le village de Fontenay, l'église se détache dans ce paysage linéaire ; la ZIP se situe à gauche de la l'église Saint-Étienne (© agence Couïasnon)	85	Photo 145 : Le sud du parc du château de la Dixme (© agence Couïasnon).....	99
Photo 101 : Au sud des Roberts, le parc du château de la Dixme limite partiellement la visibilité de la ZIP (© agence Couïasnon).....	85	Photo 146 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis les abords du parc, au sud du château (© agence Couïasnon).....	99
Photo 102 : À l'ouest (lieu-dit de la Bisquenerie), les cultures agricoles ouvrent les perceptions en direction de la ZIP (© agence Couïasnon).....	85	Photo 147 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis l'allée menant à l'église Saint-Étienne de Fontenay (© agence Couïasnon)	100
Photo 103 : Le hameau de la Chapelle des Près s'insère le long de la ripisylve du ruisseau Saint-Martin, les vues sont alors filtrées en direction de la ZIP (© agence Couïasnon)	87	Photo 148 : L'église Saint-Étienne est en situation de covisibilité directe avec la ZIP (© agence Couïasnon).....	100
Photo 104 : En sortie du hameau des Fosses les vues sont ouvertes en direction de la ZIP (© agence Couïasnon)	87	Photo 149 : Cadre paysager de l'église Saint-Étienne (© agence Couïasnon)	100
Photo 105 : Depuis la sortie des Petites Fosses, la ZIP est visible à l'arrière-plan des constructions de la Bisquenerie (© agence Couïasnon)	87	Photo 150 : Le Musée des Ponts et Chaussées, détails (© agence Couïasnon)	100
Photo 106 : Depuis le hameau de Lussault les vues sont ouvertes en direction de la ZIP (© agence Couïasnon)	87	Photo 151 : Entrée du musée des ponts est chaussées (© agence Couïasnon)	100
Photo 107 : Les vastes parcelles agricoles ouvrent les perceptions en direction de la ZIP depuis le hameau des Déserts (© agence Couïasnon).....	87	Photo 152 : Vue fermée en direction de la ZIP depuis l'entrée du musée (© agence Couïasnon).....	100
Photo 108 : Le hameau de Breuillebault, tout proche de la ZIP, s'insère dans un paysage ouvert (© agence Couïasnon)	87	Photo 153 : Jardin du château de la Dixme (© agence Couïasnon).....	101
Photo 109 : Le hameau de la Maladerie; accolé au village de Liniez, offre des vues ouvertes vers la ZIP entre les dents creuses (© agence Couïasnon).....	87	Photo 154 : Vue depuis le Dolmen de la Pierre - extrait du photomontage n°11	115
Photo 110 : Depuis le lieu-dit de la Pierre Levée, la ZIP s'affiche à l'arrière-plan de la ripisylve du ruisseau Saint-Martin (© agence Couïasnon).....	87	Photo 155 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le village de Bouges-le-Château.....	301
Photo 111 : Depuis les Bergeries la trame bâtie crée des vues partielles en direction de la ZIP (© agence Couïasnon).....	88	Photo 156 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le village de Bouges-le-Château.....	303
Photo 112 : Entre les Bergeries et la Cour au Venin, les vues sont ouvertes en direction de la ZIP (© agence Couïasnon)	88	Photo 157 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le village de Bouges-le-Château.....	305
Photo 113 : Entre la Cour au Venin et les Aubuées, les perceptions restent ouvertes (© agence Couïasnon)	88	Photo 158 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le nord-ouest du village de Bouges-le-Château.....	307
Photo 114 : Au nord du hameau Michot, les vues sont toujours ouvertes en direction de la ZIP (© agence Couïasnon).....	88	Photo 159 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis l'entrée du château de la Dixme du village de Fontenay 311	
Photo 115 : Le hameau des Nourris implanté le long du ruisseau des Vals possède des vues ouvertes vers la ZIP... (© agence Couïasnon).....	88	Photo 160 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la frange sud du village de Fontenay.....	313
Photo 116 : ... tout comme le hameau de la Vertrie (© agence Couïasnon)	88	Photo 161 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la frange est du village de Liniez	317
Photo 117 : En direction du hameau de Chevroux le paysage agricole engendre des vues profondes vers la ZIP (© agence Couïasnon).....	88	Photo 162 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la frange ouest du village de Liniez.....	319
Photo 118 : La ZIP s'affiche à l'arrière-plan du hameau de Dadin (© agence Couïasnon)	88	Photo 163 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le sud du village de Liniez.....	321
Photo 119 : En sortie du hameau Dadin, les perceptions sont entièrement ouvertes vers la ZIP (© agence Couïasnon).....	89	Photo 164 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le nord du village de Liniez.....	323
Photo 120 : En direction du hameau de Gènefray, les perceptions sont ouvertes vers la ZIP (© agence Couïasnon)	89	Photo 165 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis l'entrée nord-ouest du village de Ménétréols-sous-Vatan 327	
Photo 121 : Le hameau du Buisson est en partie dissimulé par le relief, limitant les vues en direction de la ZIP (© agence Couïasnon).....	89	Photo 166 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le centre-bourg du village de Ménétréols-sous-Vatan.....	329
Photo 122 : Les hameaux de la Place-Fôret et Pissaison s'insèrent dans des espaces agricoles très ouverts permettant des perceptions longues en direction de la ZIP (© agence Couïasnon).....	89	Photo 167 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la frange nord du village de Ménétréols-sous-Vatan	331
Photo 123 : Le hameau de la Pallue s'insère dans un espace agricole ouvert... (© agence Couïasnon)	89	Photo 168 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la sortie sud du village de Ménétréols-sous-Vatan.....	333
Photo 124 : ...tout comme le hameau de Villepeuple, qui est situé à 700 m de la ZIP, ... (© agence Couïasnon).....	89	Photo 169 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la RD 922 au nord du village de Reboursin	337
Photo 125 : ...et les hameaux de Beaumont et des Ébeaupins (© agence Couïasnon).....	89	Photo 170 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le centre du village de Reboursin.....	339
Photo 126 : Le hameau du Petit Moulin s'implante le long du ruisseau Saint-Martin et s'entoure ainsi d'une végétation dense (© agence Couïasnon).....	89	Photo 171 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le sud du village de Reboursin	341
Photo 127 : Le lieu-dit des Planches présente des vues ouvertes en direction de la ZIP (© agence Couïasnon).....	90	Photo 172 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la frange ouest du village de Reboursin.....	343
Photo 128 : Le hameau de Douhault possède également des vues ouvertes en direction de la ZIP (© agence Couïasnon).....	90	Photo 173 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la frange nord-ouest du village de Vatan.....	347
		Photo 174 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la sortie sud du village de Vatan	349
		Photo 175 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la sortie sud-ouest du village de Vatan	351

Annexes 2 - Table des figures

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de localisation géographique 1/4	10	Figure 45 : Carte De l'aire d'étude immédiate	70
Figure 2 : Carte de localisation géographique 2/4	10	Figure 46 : Carte Du relief	72
Figure 3 : Carte de localisation géographique 3/4	10	Figure 47 : Carte de l'aire immédiate sur fond orthophoto	74
Figure 4 : Carte de localisation géographique 4/4	10	Figure 48 : Bloc diagramme de l'aire d'étude immédiate	75
Figure 5 : Carte DE visibilité théorique	12	Figure 49 : Carte des axes de déplacements	76
Figure 6 : Carte DE visibilité théorique et aires d'étude	13	Figure 50 : Carte de la sensibilité des axes de déplacements	77
Figure 7 : Carte Des aires d'Étude	16	Figure 51 : Carte de la répartition de l'habitat	80
Figure 8 : Carte du relief	18	Figure 52 : Rappel, illustration de la typologie de l'habitat	81
Figure 9 : Localisation du projet sur la carte lithologique simplifiée (source : brgm.fr)	19	Figure 53 : Liste des habitats par typologie dans l'aire d'étude immédiate	82
Figure 10 : Coupe paysagère A-A' (facteur d'élévation de 3 pour 1)	21	Figure 54 : Carte de localisation des photographies	86
Figure 11 : Coupe paysagère B-B' (facteur d'élévation de 3 pour 1)	23	Figure 58 : Carte de synthèse de la sensibilité paysagère de l'habitat	92
Figure 12 : Carte Des unités paysagères	24	Figure 59 : Carte des Monuments historiques	94
Figure 13 : Atlas des paysages de la région Centre-Val de Loire	25	Figure 60 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate	95
Figure 14 : Bloc diagramme des gâtines berrichonnes	26	Figure 61 : Synthèse de la sensibilité paysagère des monuments historiques de l'aire d'étude Immédiate	98
Figure 15 : Bloc diagramme de la champagne berrichonne	27	Figure 62 : Carte des sensibilités paysagères 1/2	102
Figure 16 : Synthèse de la sensibilité des entités paysagères vis-à-vis du projet éolien	28	Figure 63 : Carte des sensibilités paysagères 2/2	103
Figure 17 : Carte De l'état de l'éolien	30	Figure 64 : Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes	108
Figure 18 : Localisation du projet sur la «carte indicative des zones favorables au développement de l'énergie éolienne» extraite du l'annexe SRE Centre	31	Figure 65 : Tableau comparatif des variantes	114
Figure 19 : Localisation du projet sur la «carte des contraintes (enjeux régionaux)» extraite du l'annexe SRE Centre	32	Figure 66 : Carte de la visibilité théorique binaire du projet	116
Figure 20 : Tableau des parcs éoliens	32	Figure 67 : Carte de la visibilité théorique angulaire du projet	117
Figure 21 : Carte Des monuments historiques	34	Figure 68 : Tableau descriptif des sensibilités paysagères par photomontage 1/3	120
Figure 23 : Schématisation des principes de visibilité - covisibilité directe - covisibilité indirecte (© agence Couïasnon)	35	Figure 69 : Tableau descriptif des sensibilités paysagères par photomontage 2/3	121
Figure 22 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/3	35	Figure 70 : Tableau descriptif des sensibilités paysagères par photomontage 3/3	122
Figure 24 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/3	36	Figure 71 : Carte de localisation des points de photomontage sur la carte de ZVI	124
Figure 25 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 3/3	36	Figure 72 : Superposition des points de photomontages sur la carte de synthèse de l'aire éloignée	125
Figure 26 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/3	41	Figure 73 : Superposition des points de photomontages sur la carte de visibilité théorique du projet de l'aire immédiate	126
Figure 27 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/3	42	Figure 74 : Superposition des points de photomontages sur la carte de synthèse de l'aire immédiate	127
Figure 28 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 3/3	42	Figure 75 : Localisation des photomontages de l'aire d'étude éloignée	130
Figure 29 : Carte de l'aire rapprochée	46	Figure 76 : Tableau récapitulatif des impacts paysagers de l'aire éloignée	165
Figure 30 : Carte DU relief	48	Figure 77 : Localisation des photomontages de l'aire d'étude rapprochée	166
Figure 31 : Carte Des axes de déplacement	50	Figure 78 : Tableau récapitulatif des impacts paysagers de l'aire rapprochée (1/2)	241
Figure 32 : Carte de la sensibilité paysagère depuis les axes de communication	53	Figure 79 : Tableau récapitulatif des impacts paysagers de l'aire rapprochée (2/2)	242
Figure 33 : Carte de la répartition des bourgs	54	Figure 80 : Localisation des photomontages de l'aire d'étude immédiate	244
Figure 34 : Illustration de la typologie de l'habitat	55	Figure 81 : Tableau récapitulatif des impacts paysagers de l'aire immédiate	293
Figure 36 : Coupe de principe entre le village de Rouvres-les-Bois et la ZIP	56	Figure 82 : Carte de localisation des schémas de saturation visuelle	296
Figure 35 : Liste des habitats étagés dans l'aire d'étude rapprochée	56	Figure 83 : Environnement paysager du village de Bouges-le-Château 1/2	298
Figure 38 : Coupe de principe entre la ZIP et le village de Reboursin	58	Figure 84 : Environnement paysager du village de Bouges-le-Château 2/2	298
Figure 37 : Liste des habitats encaissés dans l'aire d'étude rapprochée	58	Figure 85 : Schéma de saturation visuelle du village de Bouges-le-Château	299
Figure 40 : Coupe de principe entre le village de Bretagne et la ZIP	60	Figure 86 : Tableau de saturation visuelle de Bouges-le-Château	299
Figure 39 : Liste des habitats de plateau ondulé dans l'aire d'étude rapprochée	60	Figure 87 : Tableau de saturation visuelle de Bouges-le-Château selon la méthode DIREN	299
Figure 41 : Carte de synthèse de la sensibilité paysagère de l'habitat	62	Figure 88 : Environnement paysager du village de Fontenay 1/2	308
Figure 42 : Carte Des monuments historiques et leurs périmètres de protection	64	Figure 89 : Environnement paysager du village de Fontenay 2/2	308
Figure 43 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée	65	Figure 90 : Schéma de saturation visuelle du village de Fontenay	309
Figure 44 : Synthèse de la sensibilité paysagère des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée	69	Figure 91 : Tableau de saturation visuelle de Fontenay	309
		Figure 92 : Tableau de saturation visuelle de Fontenay selon la méthode DIREN	309
		Figure 93 : Environnement paysager du village de Liniez 1/2	314
		Figure 94 : Environnement paysager du village de Liniez 2/2	314

Figure 95 : Schéma de saturation visuelle du village de Liniez	315
Figure 96 : Tableau de saturation visuelle de Liniez.....	315
Figure 97 : Tableau de saturation visuelle de Liniez selon la méthode DIREN	315
Figure 98 : Environnement paysager du village de Ménétréols-sous-Vatan 1/2	324
Figure 99 : Environnement paysager du village de Ménétréols-sous-Vatan2/2	324
Figure 100 : Schéma de saturation visuelle du village de Ménétréols-sous-Vatan.....	325
Figure 101 : Tableau de saturation visuelle de Ménétréols-sous-Vatan	325
Figure 102 : Tableau de saturation visuelle de Ménétréols-sous-Vatan selon la méthode DIREN.....	325
Figure 103 : Environnement paysager du village de Reboursin 1/2	334
Figure 104 : Environnement paysager du village de Reboursin 2/2.....	334
Figure 105 : Schéma de saturation visuelle du village de Reboursin	335
Figure 106 : Tableau de saturation visuelle de Reboursin.....	335
Figure 107 : Tableau de saturation visuelle de Reboursin selon la méthode DIREN	335
Figure 108 : Environnement paysager du village de Vatan 1/2.....	344
Figure 109 : Environnement paysager du village de Vatan 2/2.....	344
Figure 110 : Schéma de saturation visuelle du village de Vatan	345
Figure 111 : Tableau de saturation visuelle de Vatan.....	345
Figure 112 : Tableau de saturation visuelle de Vatan selon la méthode DIREN	345
Figure 113 : Tableau récapitulatif des critères de saturation pour l'ensemble des 6 points étudiés après ajout du projet Champ des Vignes ...	352
Figure 114 : Tableau récapitulatif des critères de saturation pour l'ensemble des 6 points étudiés après ajout du projet Champ des Vignes selon la méthode DIREN	352
Figure 117 : Vue depuis le nord-ouest au niveau de la RD 31 en direction du projet (PHM1)	354
Figure 116 : Simulation d'intégration du poste de livraison, vue depuis le nord-ouest au niveau de la RD 31 (PHM1).....	354
Figure 115 : Localisation du point de vue utilisé pour le photomontage du poste de livraison.....	354
Figure 119 : Vue depuis le nord-est au niveau du chemin agricole reliant la RD31 au hameau de Villepeuple (PHM2)	355
Figure 118 : Simulation d'intégration du projet, vue depuis le nord-est au niveau du chemin agricole reliant la RD31 au hameau de Villepeuple (PHM2)	355
Figure 120 : Plan masse du projet avec localisation du poste de livraison	356
Figure 121 : Exemple de palette végétale pour la création d'espaces plantés.....	359
Figure 122 : Tableau récapitulatif des mesures proposées pour le projet éolien	360
Figure 124 : Carte de synthèse des impacts 1/2.....	362
Figure 125 : Carte de synthèse des impacts 2/2.....	363



Annexes 3 - Glossaire

CONFLIT D'ÉCHELLE / EFFET D'ÉCRASEMENT

Effet engendré lorsqu'une éolienne est implantée à proximité immédiate d'un élément prédominant dans le paysage préexistant (silhouette d'un bourg, vallée, clocher d'église, monument, relief marqué...). La prédominance visuelle de l'éolienne et sa hauteur entraînent un écrasement du relief et des éléments verticaux du paysage.

HAUTEUR APPARENTE

Comme pour tout élément du paysage, c'est l'angle vertical sous lequel une éolienne est perçue, mesurable en degrés. La hauteur apparente des éoliennes dépend de l'éloignement entre l'observateur et le parc éolien. Cette notion permet de mettre en relation les éléments composant le paysage (constructions, haies ou arbres, château d'eau, ...) et les éoliennes en comparant leurs proportions dans le paysage depuis un point de vue spécifique.

IMPACT PAYSAGER

Modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, que ce soit des paysages remarquables, réglementés ou protégés, que des paysages ordinaires, du quotidien. L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :

- Impact nul : les éoliennes sont invisibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien.

Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

EFFET CUMULÉ

On parle d'effet cumulés entre deux éléments paysagers (deux éoliennes, une éolienne et une infrastructure remarquable, etc.) lorsque l'éolienne est visible depuis l'élément, l'élément est visible depuis l'éolienne ou encore que l'élément et l'éolienne sont visibles dans le même champ de vision.

LIGNES DE FORCE

Les lignes de force dans le paysage sont les lignes de fuite et de convergence, celles qui créent les perspectives. Ce peut être des lignes de crêtes, des linéaires de cours d'eau, de l'infrastructure routière, etc. Les croisements de ces lignes peuvent générer des points d'appel.

LISIBILITÉ - Source Lynch

C'est la clarté du paysage, la facilité d'identifier ses éléments et de les structurer en un schéma cohérent. Cette clarté permet d'abord de s'orienter, grâce aux indications sensorielles et aux souvenirs, assurant ainsi la «sécurité émotionnelle» des habitants.

MESURES DE RÉDUCTION - Source Guide EIE - MEEDM 2010

Les mesures de réduction ou réductrices visent à réduire l'impact. Il s'agit par exemple de la diminution ou de l'augmentation du nombre d'éoliennes, de la modification de l'espacement entre éoliennes, de la création d'ouvertures dans la ligne d'éoliennes, de l'éloignement des habitations, de la régulation du fonctionnement des éoliennes, de la plantation des haies limitant ainsi la vue des éoliennes, etc...

MESURES COMPENSATOIRES - Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010

Les mesures de compensation ou compensatoires visent à conserver globalement la valeur initiale des milieux, par exemple en reboisant des parcelles pour maintenir la qualité du boisement lorsque des défrichements sont

nécessaires, en achetant des parcelles pour assurer une gestion du patrimoine naturel, en mettant en œuvre des mesures de sauvegarde d'espèces ou de milieux naturels, etc. Elles interviennent sur l'impact résiduel une fois les autres types de mesures mises en œuvre. Une mesure de compensation doit être en relation avec la nature de l'impact. Elle est mise en œuvre en dehors du site du projet.

MOTIF PAYSAGER

Un motif paysager est une composante du paysage qui résulte de l'action de l'homme et/ou de la nature. Un motif paysager «motivé» l'intérêt, par exemple une rivière, un clocher, etc. Les unités paysagères sont constituées de plusieurs motifs.

PATRIMOINE - Code du Patrimoine

Ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique.

PAYSAGE - Source Art. 1er Convention européenne du paysage (Florence)

Désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

PERCEPTION - Source Tabarly et Doceul (ENS de Lyon, Dgesco)

Toute perception est la prise de conscience d'un objet par un sujet. C'est une réponse phénoménale à un stimulus qui se trouve influencée par le sujet lui-même. Au paysage - objet, le spectateur applique ses filtres, interprétations, symbolisations.

«La description du paysage, surtout si elle est réussie, nous apprend bien plus sur son auteur que sur le paysage même. Elle dit un état d'âme plus qu'un état du lieu» Les mots de la géographie, R. Brunet.

Par ailleurs, le paysage est perçu de façons très diverses, selon le point de vue, l'échelle, le moment. Les perceptions artistiques du paysage (littérature, peinture, etc.) sont d'une infinie variété et évoluent en fonction des époques.

REMARQUABLE - Source Art. R.350-1 Code de l'Environnement

Se dit des éléments de paysage qui attirent l'attention. Ce caractère remarquable « est notamment établi par leur unité et leur cohérence, ou encore par leur richesse particulière en matière de patrimoine ou comme témoins de modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions industrielles, artisanales, agricoles et forestières »

SATURATION VISUELLE - Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010

Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.

SITE D'ÉTUDE (SE)

Le Site d'Étude est l'espace résiduel, une fois appliqué le recul de 500 mètres des habitations et des zones destinées à l'habitat, dans lequel est projetée la construction des éoliennes et les aménagements liés à leur fonctionnement (chemin d'accès, plateforme, poste de livraison, etc.).

RIPISYLVE

Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

THALWEG

Ligne joignant les points les plus bas du fond d'une vallée.

BUTTE TÉMOIN

Butte représentant, sur une plate-forme démantelée par l'érosion, les restes du relief ancien

Annexes 4 - Localisation des monuments historiques sur fond orthophoto, avec indication de la ZVI (200m bpd, état initial)









